



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# VIGILANCE METEO JAUNE À SURVEILLER

## VENTS VIOLENTS

### **Destinataires :**

**Services :** ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM - DRAAF - DSDEN – EFS - ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

**Communes :** tout le département

**Presse :** AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

**Date : Vendredi 13 février 2026**

**Heure : 12h00**

**N° : 1**

### **Description de l'évènement :**

Début événement le vendredi 13 février 2026 à 19h00

Fin événement prévue le vendredi 13 février 2026 à 00h00 au moins

### **Qualification de l'évènement**

Situation météorologique à surveiller pour un risque de vent.

### **Evolution prévue**

En soirée de ce vendredi, un front pluvieux aborde le sud-ouest par la côte atlantique.

Il est associé à des rafales de vent de 60 à 70 km/h, avec localement 80 km/h dans les terres béarnaises et jusqu'à 90 km/h sur le pays basque intérieur.

Sur la côte basque, on attend 80 à 90 km/h avec une pointe à 100 km/h temporairement non exclue.

Cet épisode de vent se produit dans un contexte de sols saturés en humidité ainsi que seulement quelques jours après le passage de la tempête "Nils" qui a déjà fragilisé la végétation ainsi que certaines infrastructures.

**Conséquences possibles :** Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

**Conseils de comportement :** Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

**Pour les maires :** La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence,appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC